DÉCLARATION SUR L'HONNEUR – PERTE DE L'ASSR / ASR

À joindre à la demande de permis de conduire (1er titre) en remplacement de l'attestation perdue

Je soussigné(e) (nom, prénoms) : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Demeurant : .....

.....

déclare sur l'honneur avoir obtenu :

- ☐ l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de 2e niveau (ASSR 2)
- ☐ l'Attestation de Sécurité Routière (ASR)

Établissement où l'attestation a été obtenue : .....

Ville de l'établissement : ..... Année : .....

et ne plus être en mesure de produire ce document, qui a été perdu.

Je suis informé(e) que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions prévues par l'article 441-7 du code pénal.

Fait à : ..... le : .....

Signature du candidat

Signature du représentant légal (si mineur)

Bon à savoir

- Essayez d'abord d'obtenir un duplicata auprès du collège ou du lycée où vous avez passé l'ASSR 2.
- Cette déclaration n'est valable que pour la délivrance d'un premier titre de conduite (elle n'est pas acceptée pour le permis AM).
- Le modèle officiel est également disponible sur le site de France Titres (ANTS), rubrique « pièces du dossier ».